



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**847, rue Cherrier, bureau 102
Montréal (Québec) H2L 1H6
(514) 524-1970**

BULLETIN DE MARS 2012

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du Président de la SQDA
2. La politique de l'abattage des animaux de consommation
3. Les usines à chiots
4. Le pitbull
5. Le verdict juridique pour l'homme qui plantait des clous
6. Les animaux de compagnie dans des appartements
7. Le colibri en péril
8. Le financement

1. Lettre du Président de la SQDA

La faune et la flore doivent être bouleversées. Déjà 20 degrés celsius, un record de plusieurs décennies. Mais, cela n'a pas duré et deux semaines plus tard, on est revenu à la normale.

Toutes les actions de la SQDA sont indiquées sur le site de la SQDA (www.sqda.org). Mais, comme vous allez constater par les articles de ce bulletin, il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animal du Québec et améliorer les lois sur les droits des animaux.

Au tout début, je vous entretiens de la politique de l'abattage des animaux de consommation qui a fait les manchettes dernièrement. Deuxièmement, je vous mentionne que le Québec n'a pas le record Guinness des usines à chiots et qu'il y a aussi les États-Unis qui considèrent ce problème comme national. Ensuite, je vous fais part d'un cas de violence d'un propriétaire de pitbull envers son chien sans être capable de le contrôler. Pour en terminer avec un événement qui a débuté en décembre 2010, je vous apporte des informations sur le verdict du tribunal suite au procès de l'homme qui avait planté des clous à une chienne et plusieurs de ces chiots. De plus, je vous parle de la situation des animaux de compagnie demeurant dans des appartements. Enfin, vous allez trouver que la chaleur est bienvenue par les humains en cette période de l'année, mais que cela crée des problèmes aux oiseaux migrants vers le nord, surtout les colibris.

Enfin, nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période de printemps et de nous envoyer un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole et nous avons besoin de votre participation financière pour continuer à remplir notre mission le plus efficacement possible. De plus, si vous voulez faire du bénévolat, veuillez nous en informer sur le formulaire de demande de dons. J'ai décidé de prendre quelques bénévoles pour m'aider dans les principales activités de la SQDA et préparer la relève pour assurer la pérennité de cet organisme voué au bien-être des animaux.

Nous vous souhaitons de passer un printemps des plus joyeux avec vos proches et vos animaux de compagnie. Ce temps-ci, le soleil plombe, la neige fond laissant une douceur fraîche dans l'air. Que voulez-vous de plus? Profitez-en et partez pour une marche dans la nature et prenez une bouffée d'air frais; vous allez pouvoir constater les changements énormes dans la faune et la flore au printemps, une saison qui s'éveille pour laisser place à la vie. Les fleurs éclosent, les arbres bourgeonnent, les oiseaux gazouillent, les ours sortent de leur tanière, plusieurs animaux en profitent pour mettre bas. Au printemps, on a toujours plus de temps, car les journées allongent jusqu'à l'arrivée de l'été. Profitez-en! JOYEUSES PÂQUES en passant... et n'oubliez pas vos impôts....

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

2. La Politique de l'abattage des animaux de consommation

Il y a deux politiques dans l'abattage des animaux de consommation :

- La politique en vigueur en Amérique du Nord et qui consiste à étourdir l'animal de consommation avant leur abattage pour en faire des produits disponibles à la population dans toutes les épiceries du Québec.
- La politique qui consiste à abattre un animal vivant et le laisser mourir pour ensuite en faire des produits de consommation spécifiques à des adeptes de la religion juive (produits cachère) et de la religion musulmane (produits hahal).

L'étourdissement des animaux avant leur abattage est obligatoire dans les abattoirs de l'Union européenne. Cependant, plusieurs pays contournent l'interdiction européenne et permettent l'abattage rituel pour les religions juive et musulmane. Mais, cette façon de faire est totalement interdite en Norvège, Suède, Suisse et Grèce. Au Québec, l'étourdissement des animaux est aussi utilisé dans la majorité des abattages d'animaux de consommation, mais l'abattage rituel est aussi permis. De plus, il y a même des cafétérias publiques qui offrent de la viande «hahal» et, c'est l'ouverture à ces produits de consommation qui a été débattue à l'Assemblée nationale au début mars.

Il est certain que la SQDA prône l'étourdissement avant l'abattage, car cette façon de faire limite la souffrance de l'animal, ce qui suit la politique de la SQDA sur la cruauté envers les animaux. Il y a aussi un autre extrême qui conclut ce qui suit : Si toute la population serait végétarienne, il n'y aurait pas d'abattage d'animaux pour la consommation et aucune question ne serait posée à cet égard lors d'assemblées

gouvernementales, ni de politiques statuant sur la façon d'abattre un animal de consommation.

Il faut cependant conclure qu'il y aura toujours de l'abattage d'animaux de consommation parce qu'il y aura toujours de la viande dans notre assiette quotidienne; il faut donc faire l'abattage des animaux de consommation sans cruauté et, surtout sans confessionnalité.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

3. Les usines à chiots

Selon les médias, le Québec aurait le «Guinness» des usines à chiots pour l'Amérique du Nord. Selon ces informations, j'ai toujours pensé que le Québec avait la palme des «usines à chiots» en Amérique du Nord. Cependant, à la lumière d'un documentaire réalisé par LCA – Last Chance for Animals – on en conclut que les usines à chiots aux États-Unis sont un problème national. Il y a approximativement de 3 à 4 millions de chiots provenant d'usines à chiots vendus chaque année aux États-Unis.

Au Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a saisi en septembre 2011 plus de 500 chiens dans un centre d'élevage de l'Outaouais. Selon un porte-parole de la Humane Society International du Canada qui a participé à la saisie : «Les conditions de vie des animaux sont parmi les plus difficiles que je n'aie jamais vues.». On a réparti ces 500 chiens dans plusieurs refuges au Québec et en Ontario pour qu'ils en prennent soin, qu'ils les remettent sur pied et qu'ils fassent la promotion pour leur adoption.

Nous vous mentionnons que tous les chiots doivent grandir dans un contexte sain, ce qui n'est aucunement le cas dans les usines à chiots. De plus, nous vous recommandons de ne pas acheter de chiots provenant d'usines à chiots, car cela contribue à leur prolifération alors que la SQDA et plusieurs refuges prônent leur fermeture. «N'acheter donc pas d'une usine à chiots et privilégier un refuge et adopter». C'est d'ailleurs l'adoption à partir d'un refuge que nous allons promouvoir lors de notre prochaine campagne de déménagement.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

4. Le pitbull

Je ne peux pas laisser un chien recevoir des critiques et de le dire violent sans au moins considérer les faits qui entourent une situation qui aurait pu se conclure autrement.

Selon les informations contenues dans un article du Journal de Montréal du 9 janvier dernier, un pitbull, un chien d'un an et demi, aurait mordu son propriétaire ainsi que sa conjointe. Il faut cependant y mettre un peu de contexte pour comprendre la réaction du chien. Une chicane entre le propriétaire et sa conjointe aurait déclenché l'attaque. Alors

que le propriétaire a monté le ton, le chien a mordu sa conjointe. Le propriétaire a répliqué en donnant un coup de poing au visage du chien. À partir de ce coup de poing, je vais vous éviter les détails, car tout a déboulé rapidement par la suite pour se terminer à la Société Protectrice des Animaux et peut-être par une euthanasie pour le pitbull.

Il est cependant important d'ajouter que le pitbull était dressé pour l'attaque et participait d'ailleurs à des combats de chiens. Premièrement, il faut dire que le chien a réagi à un ordre de son maître lorsqu'il a monté le ton contre sa conjointe; ce dernier aurait dû le constater et aurait dû maîtriser son chien sans l'attaquer. Deuxièmement, s'il dresse son chien pour l'attaque, il faut qu'il en soit conscient et que le chien soit toujours tenu en laisse. Troisièmement, les combats de chiens sont illégaux au Québec; alors, pourquoi, entraîner son chien pour l'attaque.

Je pense que la population en général manque d'information et de formation sur le dressage de chiens. Les personnes qui veulent un chien de compagnie ont des bonnes intentions, mais la plupart du temps, il en faut plus pour s'occuper d'un chien de la bonne façon. Un schnauzer ne se dresse pas de la même façon qu'un pitbull, un berger allemand, un doberman ou un labrador. La SQDA a un travail énorme de sensibilisation et d'information pour permettre aux propriétaires de chiens de s'occuper de leurs chiens de la bonne façon. César ou un spécialiste québécois dans ce domaine est aussi un choix.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

5. Le verdict juridique pour l'homme qui plantait des clous

Un article du bulletin de la SQDA de mars 2011 se titrait comme suit : **La chienne qui a survécu à un fusil à clous**. Vous avez certainement entendu parlée de cette chienne Labrador qui avait été tirée par un fusil à clous automatique. Elle avait été laissée pour morte dans un fossé du Chemin Stagecoach au lac Brome avec ses 8 chiots dont deux sont morts tués par des clous. Ceci est un geste d'une grande cruauté. Cela vous montre que la cruauté et la violence sont encore d'actualités. Cependant, il y a eu une fin heureuse à cette histoire macabre. Des bons samaritains ont trouvé cette chienne et ses chiots, lui ont porté secours et l'ont remis à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Granby qui en a pris grand soin. La chienne a été nommée SPIKE.

J'ai enfin des bonnes nouvelles pour la suite de cette histoire qui a coûté la vie à deux jeunes chiots tués par des clous. Le coupable est enfin connu, c'est Normand Girard, et il a plaidé coupable le 1^{er} août dernier, au palais de justice de Granby, d'avoir essayé de tuer des chiens avec un fusil à clous tout en exprimant des remords. Ce dernier a plaidé coupable aux accusations d'avoir blessé, tué, permis de souffrir et abandonné des animaux. Un article de Christine Bouthillier du Journal de Montréal en date du 3 août 2011 relatait les péripéties du procès.

Enfin, voici le verdict. Vous pouvez vous faire une opinion sur les résultats du procès, car le jugement du tribunal est enfin connu. L'accusation demandait quatre (4) mois de prison. Le tribunal a penché plutôt du côté de la défense en condamnant Normand Girard

à 2 000 \$ d'amende, 150 heures de travaux communautaires et une probation de deux ans. Le tribunal lui a aussi interdit de posséder un animal pendant trois ans. Dans le monde présent des médias, plusieurs courriels ont été reçus des États-Unis, de l'Australie et d'autres pays demandant une sentence plus sévère. La SQDA a suivi ce dossier depuis son début et voulait que justice soit faite. Une enquête a eu lieu, l'homme qui a planté des clous à des animaux a été trouvé, il a été jugé, il s'est déclaré coupable et il y a eu sentence. Même si la sentence n'a pas la sévérité que plusieurs voulaient, beaucoup d'articles sur cette affaire et le procès qui a suivi ont été médiatisés. Cela a permis d'informer le public sur la cruauté envers les animaux; nous espérons que toute cette information permettra d'éviter des événements de cette nature de se reproduire.

Ainsi, même si des lois existent pour enrayer la cruauté envers les animaux, leur application est quelque fois difficile et c'est seulement par des peines sévères imposées aux délinquants qu'on peut améliorer le sort des animaux. Trouvez-vous que la peine de celui qui a planté des clous à une chienne et plusieurs chiots est assez sévère? J'attends vos commentaires sur le site de la SQDA ou par courriel.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

6. Les animaux de compagnie dans des appartements

L'an passé, lors de la campagne de déménagement de la SQDA avec la ville de Montréal, il a été question de faire la promotion auprès de propriétaires d'édifices locatifs pour accepter des animaux de compagnie dans les appartements.

Je suis gestionnaire d'immeubles en location (près de 300 appartements) et je peux vous parler en connaissance de cause. Dans un de nos immeubles, il y a plusieurs animaux de compagnie dans plusieurs appartements, surtout des chiens. Depuis plusieurs mois, nous avons constaté dans la cour intérieure de l'édifice, sur des toitures et autour de l'édifice des excréments de chiens qui n'avaient pas été ramassés par leurs propriétaires. Nous avons nettoyé le plus rapidement possible le pourtour de l'édifice pour éviter les odeurs nauséabondes et pour s'assurer de suivre à la lettre le règlement de la ville sur la salubrité avant de subir une inspection avec tous les problèmes que cela peut apporter, en plus des amendes possibles.

Dans le prochain trimestre, nous allons effectuer notre campagne annuelle de déménagement pour contrer l'abandon d'animaux de compagnie. L'abandon causé par les déménagements en juin prochain provient principalement de propriétaires de logements qui n'acceptent pas d'animaux de compagnie. Une des raisons de ce refus des propriétaires est mentionnée ci-dessus et se résume par la non-responsabilisation des propriétaires de chiens de compagnie de ramasser les excréments de leurs chiens et d'en disposer adéquatement.

Dans le but de contrer l'abandon des animaux de compagnie lors de la période de déménagement de juin prochain, nous demandons à tous les propriétaires de chiens de compagnie de prendre la responsabilité de ramasser tous les excréments de leurs chiens,

d'en disposer adéquatement et de garder les lieux où ils demeurent très propres, ce qui améliorerait la qualité de vie de tous les locataires.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

7. Le colibri en péril

La période de chaleur des dernières semaines est la bienvenue des humains, mais cela crée des problèmes à la faune, surtout les oiseaux, les colibris, par exemple, et aussi à la flore, car les bourgeons peuvent éclore et geler par la suite, et on se réveille avec des arbres sans feuilles. Pour l'agriculture, il y a aussi des problèmes. Nous allons parler dans cet article que des colibris à couleurs vives, cet oiseau gros comme un pouce et solitaire, car il ne vole pas en groupe comme d'autres oiseaux.

Les colibris ont migré vers le nord plutôt cette année en raison du redoux hâtif. Ceux-ci viennent principalement du Mexique, du Costa Rica, et ils ont montés par le golfe du Mexique. Il y a deux semaines, ils étaient à la hauteur de New York. Le retour des températures froides les a surpris voilà 4 ou 5 jours. Ils ne savaient pas ce qui les attendait à la frontière du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Les colibris, les pionniers comme on les appelle, ont été surpris par les températures froides et le manque de nourriture, et ils sont maintenant fatigués, affamés, car pas de fleurs, pas d'insectes, et ils passent par un mauvais quart d'heures. Les femelles les ont suivi après une à deux semaines, car ils savent qu'étant donné qu'ils sont des pionniers, ils sont les plus forts, les plus en santé, et ils sont sûrs que la progéniture sera du même acabit. C'est une loi de la nature.

Mais, comment aider ces petits oiseaux qui colorent nos vies, pour qu'ils reprennent vie après un voyage vers le nord de plusieurs semaines. Nous avons une responsabilité pour ces derniers, car le réchauffement de la planète provient principalement des gaz à effets de serres causés par l'utilisation des automobiles. Donc, pour les aider, il faut installer nos abreuvoirs plus tôt cette année. Le mélange normal est une partie de sucre avec quatre parties d'eau; le mélange requis actuellement est une partie de sucre pour deux parties d'eau, car le colibri est très fatigué après ce long périple et a besoin de manger et de se reposer. Présentement, vous pouvez garder l'eau plus d'une semaine à cause du froid. Cependant, l'été, il faut changer l'eau aux trois jours, mais n'oubliez surtout pas de revenir au mélange normal. Vous pouvez aussi penser aux hirondelles qui font le voyage jusqu'en Argentine et reviennent au bercail pour l'été; elles peuvent aussi être en péril.

J'ai fait un sommaire de l'entrevue de monsieur Jean Provencher à la télévision le matin du 1^{er} avril, mais ce n'est pas un poison d'avril. Je crois que ce sommaire représente bien ce que monsieur Provencher a voulu nous transmettre de ce problème et de l'aide qu'on peut apporter aux colibris en détresse. Vous pouvez avoir plus d'information sur le site web de ce dernier www.jeanprovencher.com et vous informer sur le projet colibri.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

8. Financement

NOS SOURCES DE FINANCEMENT

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20.00 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux.

LOTOMATIQUE

Pur ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Lotomatique, un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucun frais additionnel. Alors, si voulez participez de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à demander nos formulaires en communiquant au (514) 524-1970 ou avec le site internet : www.sqda.org.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvements à la source disponible chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et est très médiatisée.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des actions de compagnies, des tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.